ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2011-08 du 15 février 2011 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : *ETSO1130202S*

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-6 ;

Vu la délibération n° 2000-03 du conseil d'administration en date du 7 juillet 2000 ;

Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang en date du 23 décembre 1999 nommant M. Abdelilah BENFEDDOUL secrétaire général de l'EFS Aquitaine-Limousin,

Décide :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Abdelilah BENFEDDOUL, secrétaire général de l'EFS Aquitaine Limousin, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang tout document et acte relatifs à la cession d'un appartement situé 4 *bis,* rue Pringle, 64200 Biarritz, pour un montant minimum de 450 000 euros.

Article 2

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, entrera en vigueur le 17 février 2011.

Fait le 15 février 2011, en deux exemplaires originaux.

Le président,
Pr G. Tobelem